

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 09 décembre 2021

Compte-rendu affiché le 16 décembre 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : 03
décembre 2021

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Caroline VARGIOLU

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

David HORNUS, Camille EL-BATAL, Bruno DANDOY, Céline BALITRAN-FAURE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL

Pouvoirs :

David HORNUS à Stéphane GONZALEZ, Camille EL-BATAL à Aïcha BEZZAYER, Bruno DANDOY à Laure LAURENT, Céline BALITRAN-FAURE à Patrick FAURE, Eliane NAVILLE à Philippe MASSON,

Membres absents à la séance :

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

APPROBATION DE LA
CONVENTION TERRITORIALE
GLOBALE (CTG) À PASSER AVEC
LA CAISSE D'ALLOCATIONS
FAMILIALES (CAF) DU RHÔNE

Délibération : 12.2021.144

Transmis en préfecture le : 15/12/2021

RAPPORTEUR : Madame Aïcha BEZZAYER

La commune de Saint-Genis-Laval, dans le cadre de ses actions en direction de l'enfance et la jeunesse, développe un partenariat de longue date avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) qui se traduit notamment par la signature d'un quatrième Contrat enfance jeunesse (CEJ) le 11 décembre 2019 pour une durée de 4 ans.

Dans le cadre d'une démarche mise en place au niveau national, la branche famille de la CAF organise progressivement ses interventions à l'échelon de territoires plus larges que celui des communes.

L'objectif est de développer des actions pertinentes en faveur des allocataires sur l'ensemble d'un bassin de vie, reposant sur un diagnostic partagé avec les collectivités partenaires et en fonction de priorités d'actions définies de manière concertée sur les différents champs d'action suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, animation de la vie sociale, logement et accompagnement social.

L'ensemble des engagements de la CAF et des collectivités partenaires sur ces domaines est regroupé dans un document unique, la « convention territoriale globale » (CTG).

A l'échelle de notre territoire, les communes de Pierre-Bénite, Oullins et Saint-Genis-Laval souhaitent s'engager ensemble dans cette démarche.

Pour ce regroupement de communes, l'élaboration de la CTG sera échelonnée sur la période 2021-2022.

Ainsi la CTG dont la finalisation est prévue fin 2022, s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés et la formalisation d'un plan d'actions comprenant un volet commun à l'ensemble du regroupement de communes et un volet spécifique à chaque commune.

Ce processus d'élaboration s'inscrit dans un cadre transversal associant la CAF et des représentants des trois communes, évaluant les besoins et l'offre de services dans les domaines d'intervention précités, dans le cadre d'un comité de pilotage intercommunal.

La ville de Saint-Genis-Laval est représentée à ce comité de pilotage par madame Aïcha Bezzayer, adjointe à la culture, la jeunesse et aux jumelages et madame Laure Laurent, adjointe à la petite enfance, à l'enseignement et aux ressources humaines et par la responsable du service enfance jeunesse.

A l'issue de cette démarche qui se poursuivra tout au long de l'année 2022, un plan d'actions sera élaboré sur la base d'un diagnostic réalisé par la CAF et complété d'un diagnostic partagé par les communes. Le diagnostic de la CAF et la convention type sont annexés à cette délibération.

Jusqu'au 31 décembre 2022, les dispositions du CEJ demeurent applicables.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu la convention d'objectifs et de gestion signée entre l'État et la CNAF pour la période 2018-2022 ;

Vu le contrat enfance jeunesse (CEJ) signé avec la Caisse d'allocations familiales le 11 décembre 2019 ;

Vu l'avis de la commission n° 1 « Enfance, Jeunesse, Enseignement, Cohésion sociale, Egalité » du 29 novembre 2021 ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention territoriale globale ci-jointe à passer avec la Caisse d'allocations familiales et les autres collectivités partenaires ;
- **AUTORISER** madame la maire à signer la convention territoriale globale et tous les avenants s'y rapportant.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Aïcha BEZZAYER**,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

La Maire,
Marylène MILLET



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENU

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.
--